

Mémorandum pour un meilleur vivre ensemble

Plate – forme migration & intégration APL – ASTI - ASTM – CARITAS - CCPL - FAAL- FAEL –LCGB – OGBL - FNCTFFEL – SeSoPi-CI - SYPROLUX

La législature qui se termine a connu une intense activité législative en matière d'immigration et d'intégration.

La Plate-forme migration & intégration salue ces efforts.

Pour la législature à venir certains volets doivent être abordés ou réabordés.

Nous soumettons aux partis politiques et à leurs candidats un certain nombre de propositions qui ont toutes pour but de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance. Elles concernent tant les luxembourgeois que les résidents étrangers sans oublier les frontaliers, l'intégration concernant les uns et les autres.

A. Au niveau de l'action gouvernementale le souci du vivre ensemble doit être une préoccupation transversale et de mainstream.

La **structure du gouvernement** devrait réunir sous une même tutelle ministérielle la Direction de l'Immigration et le futur Office Luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration.

B. Les moyens mis en oeuvre pour la sauvegarde et la défense des **droits de l'homme** : Commission consultative, Ombudsman, Centre pour l'Egalité de Traitement et Ombudscomité pour les droits de l'enfant (ORK) doivent être regroupés au sein d'une Maison des droits de l'homme. De toute urgence les moyens de l'ORK doivent être renforcés.

Par rapport aux lois adoptées en 2008 et 2009

Les signataires préconisent une évaluation des nouvelles lois au cours de l'année 2010.

C. **Naturalisation**: la période de séjour doit être ramenée de 7 à 5 ans, les exigences linguistiques reconsidérées, des doses supplémentaires de droit du sol introduites.

D. **Immigration**: la venue d'étudiants de pays tiers doit être placée dans le contexte de la politique de coopération et éviter de contribuer à la fuite des cerveaux. L'accès des étudiants de l'université du Luxembourg à un travail rémunéré doit être reconsidérée.

Les délais de réponse des administrations à des demandes de regroupement familial doivent être revues.

Les critères d'intégration pour un titre de long séjour doivent être précisés.

E. **Intégration**: les Commissions consultatives communales d'intégration. Leur dénomination a changé, leurs compétences doivent être redéfinies.

Donner un caractère attractif au contrat d'accueil et d'intégration en permettant l'accès à la nationalité luxembourgeoise après 3 ans de résidence à ceux qui auront rempli pareil contrat (proposition du Conseil Economique et Social du octobre 2006).

Le gouvernement et les communes doivent se donner les moyens humains et logistiques pour une politique volontariste d'intégration et soutenir davantage les associations qui oeuvrent en faveur du vivre ensemble.

F. Participation politique : les pas entrepris pour raccourcir la période de séjour en vue des élections européennes doivent être poursuivis dans la perspective des élections communales de 2011. Il faudra dépasser les dérogations obtenues à Maastricht et en venir à ce qui est la règle de ce même traité, à savoir un accès des citoyens de l'UE aux droits de vote communal et européen aux mêmes conditions que les nationaux.

L'ouverture prônée par les jeunes des partis politiques dans le cadre de leur campagne « Refresh democracy » doit être poursuivie; le Luxembourg ne peut se permettre de laisser à l'écart du scrutin national une partie grandissante de sa population résidente.

G. Scolarisation: le Conseil Economique et Social (dans son avis du 12 octobre 2006) attache à juste titre une grande importance à la scolarisation . Il “tire la conclusion qu’il est urgent de créer des structures scolaires beaucoup plus intégrées, voire une structure unique pour les enfants âgés de 12 à 15 ans du type tronc commun”.

H. Logement: l'effort de l'Etat quant à l'accès au logement doit être renforcé, le logement des demandeurs d'asile doit être amélioré.

I. Traite humaine: la victime de la traite humaine identifiée en tant que telle doit avoir droit à une protection et à une assistance indépendamment du fait qu'elle accepte de témoigner et de collaborer avec la justice.

D'autres chantiers doivent être abordés:

J) Union Européenne et Luxembourg: l'importance des décisions prises au niveau de l'Union européenne ont une incidence directe sur la vie des citoyens et doivent être mieux articulées entre les instances communautaires et les decision makers sur place. Des moyens accrus doivent être mis à disposition de la société civile pour lui permettre de s'insérer dans le débat public des initiatives européennes.

K) Le gouvernement luxembourgeois doit plaider pour des harmonisations européennes en matière d'immigration à standards élevés.

L) La directive européenne « retour » permettant d'incarcérer jusqu'à 18 mois des sans papiers doit être revue.

M) Frontaliers. Les échanges avec les régions frontalières et leurs habitants, dont les salariés frontaliers doivent être renforcés : jumelages scolaires et séjours linguistiques peuvent en être des moyens.

N) Régularisation: la nouvelle législature doit démarrer avec une régularisation des sans papiers et des déboutés du droit d'asile selon des critères transparents.

O) Un bilan de la législation de l'asile de 2006 doit être effectué.

Il va sans dire que les sujets du dialogue social sont de la compétence des partenaires sociaux.